



AVIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **mardi 8 novembre 2016 à 20h00** à la maison communale, rue de l'Hôtel de Ville, 1 à Anthisnes. L'ordre du jour de cette assemblée (séance 08/2016) est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016.
 2. Fabrique de l'église Saint-Martin à Tavier – Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2016 – Tutelle d'approbation - Décision.
 3. Fabrique de l'église Saint-Rémy à Vien-Anthisnes – Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2016 - Tutelle d'approbation – Décision.
 4. C.P.A.S. – Modifications budgétaires n° 1 des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2016 Tutelle d'approbation – Décision.
 5. Gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages - Budget coût-vérité pour l'exercice 2017 – Approbation.-
 6. Taxe communale directe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers pour les exercices 2017 à 2019 - Adoption du règlement - Décision.
 7. Finances communales – Modification budgétaire n° 2 (service ordinaire et service extraordinaire) pour l'exercice 2016 - Adoption.
 8. Prime communale à la rénovation et à l'énergie – Modification du règlement communal – Décision.
 9. Correspondance, communications et questions.
-

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f.,

FAGNANT C.

EVANS M.